

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront compliés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous donnons sous toutes réserves le résultat des élections de Paris; les nombres, additionnés à la hâte peuvent n'être pas rigoureusement exacts.

Le vote n'a pas donné de résultat dans les 3^e, 4^e et 7^e circonscriptions. Il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin.

1^{re} Circonscription. Inscrits 33,392.

Suffrages exprimés 16,586. — M. Guyard-Delalain: 10,070. — M. Laboulaye: 4,676. — M. J. Reynaud: 1,682.

2^e Circonscription. Inscrits 35,086.

Suffrages exprimés 19,830. — M. Devinck: 10,472. — M. Belhmont: 9,070.

3^e Circonscription. Inscrits 34,863.

Suffrages exprimés 21,136. — M. Cavaignac: 10,345. — M. Germain-Thibaut: 10,108.

4^e Circonscription. Inscrits 35,385.

Suffrages exprimés 19,872. — M. Varin: 9,638. — M. Ollivier: 6,741. — M. Garnier Pagès: 2,749.

5^e Circonscription. Inscrits 35,786.

Suffrages exprimés 20,740. — M. Carnot: 12,034. — M. Monnin-Japy: 8,426.

6^e Circonscription. Inscrits 36,906.

Suffrages exprimés, 23,812. — M. Gondchaux: 13,042. — M. Perret: 10,464.

7^e Circonscription. Inscrits 36,249.

Suffrages exprimés: 21,618. — M. Lanquetin: 10,609. — M. Darimon: 6,827. — M. Bastide: 3,647.

8^e Circonscription. Inscrits: 39,899.

Suffrages exprimés: 25,619. — M. Fouché-Lepelletier: 13,820. — M. Vavin: 9,033. — M. Simon: 2,268.

9^e Circonscription. Inscrits: 31,858.

Suffrages exprimés: 20,226. — M. Koenigswarter: 11,507. — M. de Lasteyrie: 6,966.

10^e Circonscription. Inscrits: 36,645.

Suffrages exprimés: 23,460. — M. Véron: 15,416. — M. Pelletan: 7,240.

L'expédition de la Kabylie, dont nous avons constaté les heureux résultats, est tout à fait digne d'attirer l'attention et les sympathies de la métropole. La bravoure de nos soldats et la sagesse de notre politique y ont porté déjà d'excellents fruits: l'avenir, on peut l'espérer, se chargera de les mûrir et de les développer. Nos prévisions, d'ailleurs, se sont réalisées de point en point. Le but principal de la campagne, avions nous dit, est de châtier et de soumettre la confédération des Beni-Raten et d'y briser le noyau d'une résistance insurrectionnelle organisée à l'aide des peuplades voisines par un fauteur de troubles, El-Hadji-Amar. Il est possible que les colonnes expéditionnaires bornent leur tâche à cette soumission, si des difficultés sérieuses leur sont imposées et si les chaleurs sont trop fortes. Mais, au cas d'un succès rapide, elles pousseront probablement plus avant, et elles agiront directement sur la Kabylie insoumise. Il était désirable, ajoutons-nous, que, pour plier à notre domination ces fières et belliqueuses tribus, on se décidât à une occupation permanente des pics culminants, à l'exemple des Romains qui, en fortifiant les hauteurs et en reliant ces nids d'aigles au moyen de routes stratégiques, avaient réussi à dompter ces régions montagneuses.

Les événements ont justifié ces appréciations. La soumission des Beni-Raten, grâce à l'élan vigoureux de nos troupes, a été obtenue beaucoup plus vite qu'on ne l'avait espéré. Cette puissante confédération, qui ne compte pas moins de trois mille fusils, et dont les contingents étaient grossis de ceux des tribus limitrophes, jouissait dans la Kabylie centrale d'une immense réputation. Le terri-

toire qu'elle occupe s'étend sur un des plateaux les plus élevés du Djurdjura. On n'y parvient que par des rampes si difficiles que par certains passages on ne peut faire monter des mulets. Les Beni-Raten passent pour les plus robustes et pour les plus braves parmi les Kabyles. A raison des difficultés du terrain et du caractère altier des habitants, on avait accredité l'opinion que leurs villages étaient protégés par un pouvoir mystérieux et que leur territoire était inviolable. Enfin, bien que les Beni-Raten aient été compris dans le commandement supérieur du bach-aga du Sebâou, Bel-Kassem ou Kassy, jamais ils n'avaient subi notre domination directe. Or, il y a une grande différence dans la situation d'autrefois et dans celle d'aujourd'hui. Autre chose est de se soumettre à la suzeraineté d'un chef indigène; autre chose, d'accepter purement et simplement, sans intermédiaire, l'action de notre autorité.

Deux journées de combats ont suffi pour faire tomber le prestige attaché au territoire des Beni-Raten. Nos soldats ont gravi ces crêtes, réputées inaccessibles, avec cette agilité et cette audace qui étonnèrent les Russes à la bataille de l'Alma. Et malgré les efforts de l'ennemi, qui s'est admirablement battu, ils ont pénétré par trois côtés à la fois sur ce sol que l'on disait inviolable, et ils s'y sont solidement établis. Les Beni-Raten ont courbé la tête, et les peuplades voisines les ont tour à tour imités. De dures conditions leur ont été imposées, afin que le souvenir de leur révolte et de l'expiation qui l'a suivie demeure gravé dans leur mémoire. Nos troupes, avant de continuer la campagne, se sont occupées du soin de tracer des routes et d'élever le fort Napoléon qui doit, dans l'avenir, tenir en bride ces populations turbulentes en les façonnant à l'obéissance. Tous les renseignements s'accordent pour dire que la santé des soldats est excel-

FEUILLETON

MADemoiselle de Cardonne.

(Suite.)

Les matelots appuyèrent sur leurs rames en riant, et se dirent à demi-voix :

— C'est tout de même un bon lapin.

La chaloupe toucha sur un fond de sable.

— Adieu, mon enfant, dit le commandant assez tristement. — C'est bien entendu, répondit l'enjôleur, vous reviendrez la nuit prochaine, et si vous voyez un feu sur la côte, vous pourrez sans crainte mettre à terre mon capitaine... Merci, bon voyage et bon vent...

L'intrepide jeune homme sauta lestement sur un rocher plat, et gagna le rivage en marchant tantôt sur le sable, tantôt sur des galets, ayant quelquefois de l'eau jusqu'aux genoux.

— Hum! se dit Martial en secouant son pantalon, je crois pouvoir penser que le plus difficile n'est pas fait. Quel diable de pays est-ce ça? je ne vois que des arbres et des rochers; pas un chemin, pas un sentier, pas le moindre clair de lune... — Allons, bon! voilà des chauves-souris qui me font des mamours... Oh! hé! merci! passe au large, gredin!

L'un de ces gros oiseaux de nuit, qui habitent les cavernes de la côte, effrayé par le pas de l'aventureux voyageur, l'avait en effet frappé de son aile en fuyant.

— Il serait cependant agréable de pouvoir s'orienter, reprit l'enjôleur, je suis en plein carrefour, sac à papier!... — Ah! ah! je tiens mon affaire; en avant les loustics.

Martial, en regardant de droite et de gauche, avait

vu briller dans des touffes de fougère qui bordaient le rivage un beau ver luisant; il se mit à genoux, fouilla le gazon avec délicatesse, s'empara de l'insecte, et, joyeux de sa découverte, se remit en chasse. Bientôt notre voyageur put réunir sur un petit paquet d'herbes de Guinée une demi-douzaine de vers qui lui servirent de fanal dans l'épaisse obscurité de la nuit.

— Ça me rappelle les z'hannetons de Romainville, marmotta en riant l'ancien gamin de Paris. C'est pour le coup que le papa Martial dirait que j'ai toujours des idées lumineuses; il aime tant le calembour, le brave cher homme... Ah! v'la un chemin; il est raide comme une montagne russe; mais c'est égal... feu des deux jambes, mon vieux, et gare le cou!

Martial grimpaît avec l'agilité de son âge, s'accrochant aux branches qui se trouvaient à sa portée; se reposant de temps à autre sur ses jarrets de fer, il écoutait tous les bruits qui frappaient son oreille. Tantôt c'était le tapage d'un machoquet qui lui donnait l'éveil, car le grillon, surnommé le forgeron, imite le retentissement lointain d'un marteau sur l'enclume; tantôt le scarabée titan, dont le long bec dentelé scie des branches d'arbre dans l'espace d'une nuit, lui faisait saisir à la hâte la crosse de l'un de ses pistolets; puis, riant de ces alertes successives, il reprenait sa marche périlleuse d'un pas mieux assuré. Après de vigoureux efforts, il arriva sur un petit plateau ombragé de grands arbres, et s'assit sur une énorme racine de courbaril en frédonnant tout bas :

Amis, il nous faut faire pause,

J'aperçois l'ombre d'un bouchon!

Le son rauque d'un lambis fit tressaillir le chanteur et lui coupa la parole.

— Oh! hé! dit-il, v'la encore c'te cornemuse qui m'accompagne; je me propose de croire que le musicien n'est pas loin... Faut pousser une reconnaissance, l'Enjôleur... attention!

Martial, écartant les lianes qui se croisaient sur le plateau, s'avança dans la direction du lambis avec autant de précaution qu'un matou rampant sur une gouttière. Arrivé sur la pointe d'un rocher qui dominait une profonde ravine, le sergent crut entendre le murmure confus de plusieurs voix.

— A la bonne heure! je vas trouver de la garnison, pensa l'Enjôleur; ça commençait à me vexer de n'entendre que des grenouilles et des taupes... Avance toujours, mon garçon.

Martial tourna le rocher, fit quelques pas sur le flanc de la ravine et s'arrêta net.

La vive lueur de l'un de ces feux que les nègres appellent boucans l'avait tout-à-coup ébloui. Ce feu était allumé à petite portée de fusil du sergent, et dorait l'épais feuillage d'une masse de gros arbres qui dessinaient une clairière assez vaste pour contenir une centaine d'hommes assis en cercle sur leurs talons.

— Sans mentir, pensa Martial, les citoyens de ce département ne sont pas beaux; je ne suis pas curieux, mais je saurai tout de même ce que vont faire ces fricoteurs... d'ailleurs, c'est le moment ou jamais de boire la goutte.

L'Enjôleur porta sa gourde à ses lèvres, dégusta quelques gorgées de rhum, mit son fusil en travers sur ses genoux, s'assit commodément et tendit le cou comme s'il se fût agi, pour lui, d'assister, du paradis des Fumbules, à une farce de Gilles et de Pierrots.

(La suite au prochain numéro.)

lente, leur discipline parfaite, leur ardeur inexprimable. Ils sont d'ailleurs dans un pays fertile, admirablement salubre, et ils ont encore devant eux des obstacles à vaincre. En faut-il davantage à une armée française pour que, au physique et au moral, elle se trouve dans le meilleur état?

Dès que les plaies auront cessé et que les travaux du fort et des routes seront plus avancés, les colonnes expéditionnaires reprendront leur marche. Tandis que la plupart des tribus demandaient l'aman et se soumettaient, quelques-unes se préparaient à la résistance en élevant les petits murs de pierre sèche qui constituent à peu près toute la tactique et toute la castramétation de ces montagnards. On ne peut prévoir si elles sont décidées à de bien vigoureux efforts. Parmi les Kabyles, c'est une sorte de point d'honneur de ne se rendre qu'après avoir fait parler la poudre, comme ils disent. Il est possible que tout se borne à une démonstration. Nos troupes, quoi qu'il en soit, le sauront bientôt. Le passé nous est un sûr garant pour l'avenir.

Il importe, au surplus, de faire remarquer qu'en ce moment nos troupes opèrent dans la partie jusqu'à présent insoumise de la Kabylie du Djurdjura. Les Beni-Raten étaient englobés, comme nous l'avons dit, dans le vaste commandement de Bel-Kassem. On peut dire qu'ils obéissaient à Bel-Kassem et non à nous, puisque, depuis la mort du célèbre bach-aga, ils n'ont cessé d'être rebelles. Mais enfin, nominalement au moins, elles avaient été réduites. Leur territoire confine d'ailleurs à celui de tribus que nos armes n'avaient point encore atteintes et qui ne nous avaient jamais obéi. Après la capitulation des Beni-Raten, des Beni-Kreliti et des autres peuplades contiguës, le maréchal Randon n'a point hésité à porter son quartier-général sur les plateaux encore insoumis, au sein de la confédération des Zaouas. Tout ce qui se fait depuis lors tend donc à achever la conquête définitive de la grande Kabylie. Une fois la soumission des Zaouas et des tribus du bord de la mer, bien et dûment effectuée, que des routes soient établies, que les points culminants soient fortifiés, et c'en est fait de l'indépendance de ces confédérations orgueilleuses qui nous opposaient comme des remparts inexpugnables les défilés de leurs montagnes et le courage éprouvé de leurs contingents. L'Afrique septentrionale sera tout entière rangée à notre obéissance, en attendant qu'elle soit pénétrée et transformée par notre civilisation.

Nous ne savons si cette besogne considérable pourra être achevée par cette campagne. Le fait peut paraître douteux, bien que la valeur de nos troupes nous accoutume à des prodiges. Mais quoi qu'il en soit, cette grande tâche sera bien avancée. Contentons-nous, quant à présent, de constater les résultats obtenus et d'applaudir, avec toute la France, à l'habileté des chefs et à l'énergie des soldats. Espérons, d'ailleurs, que nous aurons bientôt à enregistrer de nouveaux succès.

HENRY CAUVAIN.
(Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

Lorsque l'on a annoncé lundi à l'Académie des sciences la mort du doyen de la chimie française, M. Thénard, le président a levé aussitôt la séance et l'assemblée s'est séparée sous l'impression pénible de cette perte immense. La science n'oubliera point le nom et les beaux travaux du célèbre chimiste, et les savants de notre âge comme ceux des siècles futurs, se souviendront avec reconnaissance du fondateur et généreux donateur de la *Société des Amis des sciences*.

Les obsèques de M. Thénard ont eu lieu mardi, au milieu d'un immense concours de célébrités des sciences. Les honneurs funèbres ont été rendus par un bataillon du 74^e de ligne.

Une des dernières nuits, vers deux heures, M. Hébert, officier de paix de l'attribution des jeux, assisté de M. le commissaire de police Marseille et de ses agents, a surpris une maison clandestine de jeu qui se tenait dans une des rues du quartier Saint-Honoré. La femme G..., directrice de ce tripot, avait tendu ses filets de façon à attirer chez elle les étrangers qui descendent dans les grands hôtels avoisinant le Louvre.

Parmi les personnes qui se trouvaient chez la femme G..., il faut noter un grec fort adroit, auquel l'aventure suivante a valu le surnom de *Docteur*.

Il savait que M. X..., l'une de nos célébrités médicales, était fort riche en même temps qu'il était joueur passionné; mais il était impossible au flibustier d'attirer le médecin dans un tripot ou de pénétrer dans les salons qu'il fréquentait. Or, ayant loué un confortable appartement, il se mit au lit, feignit d'être malade et appela M. X... Celui-ci ar-

rive, lui tâte le pouls, ordonne une potion et promet de revenir le soir: on l'avait prévu. En effet, lorsqu'il arriva, il trouva dans la chambre du malade une table autour de laquelle étaient plusieurs individus qui, pour distraire leur ami, dirent-ils, faisaient une partie. La table était couverte d'or. « Je vais beaucoup mieux, docteur, » dit le faux malade; et, après une courte conversation sur son état, il ajouta: « Vous avez une physionomie heureuse: voudriez-vous me faire le plaisir de tenir pour moi quelques parties? — Très-volontiers, » répondit le médecin. Le grec lui donna 10 louis, et aussitôt M. X... se mit à jouer. Il fut très-heureux, gagna 100 louis, et les compta au malade, en lui témoignant qu'il avait eu plusieurs fois l'envie de lui proposer d'être de moitié. « J'aurais été charmé de vous être agréable; mais ce qui est différé n'est pas perdu, dit le grec. Si demain, dans la soirée, vous avez quelques instants à sacrifier, venez, ces messieurs seront ici, nous ferons la partie. » Le médecin n'y manqua pas; il s'associa avec son malade, qui se portait assez bien.

On laissa d'abord gagner quelques louis à M. X..., mais bientôt la chance tourna, et dans trois séances il ne perdit pas moins de 25,000 fr. Il s'aperçut trop tard qu'il avait été dupe; car lorsque la quatrième fois il revint, espérant toujours prendre une revanche favorable, il ne trouva plus personne: le tour était fait, et depuis lors celui qui l'a exécuté n'est plus désigné dans le monde des tripots que sous le nom de *Docteur*.

Le local qu'occupait la femme G... était meublé avec luxe. Après l'interrogatoire de toutes les personnes composant la réunion clandestine, le commissaire a procédé à la saisie des sommes formant les enjeux et du riche mobilier, qui sera ultérieurement vendu au profit des pauvres.

La femme G..., dite *la Marquise*, et quelques individus considérés comme ses complices dans la direction du tripot, ont été mis à la disposition de la justice.

Un journal raconte cette historiette. Faut-il louer la sagacité du chien qui y joue un si beau rôle ou seulement l'esprit d'invention du narrateur?

M. D..., meunier dans les environs de Paris, s'arrêta avant-hier dans une auberge de Montrouge, route d'Orléans. Il y rencontra des individus qui se prétendaient marchands de grains en province; la conversation s'engagea, on vida plusieurs bouteilles et une sorte d'intimité ne tarda pas à s'établir entre ces trois personnages. M. D... put remarquer cependant que ses deux interlocuteurs ne parlaient pas toujours en connaissance de cause de la question des céréales; mais il n'y attacha pas autrement d'importance, et ces individus se montrant bons compagnons, il se plut à rester avec eux. Une partie de besigue s'engagea et les libations recommencèrent de plus belle. M. D... sentit bientôt sa tête s'appesantir de plus en plus sans pouvoir se rendre compte de ce qu'il éprouvait. Il chercha à lutter contre le sommeil, mais il dut céder et bientôt s'endormit profondément.

Lorsque M. D... s'éveilla, longtemps après, il était seul, et il s'aperçut de suite qu'on lui avait enlevé sa ceinture de cuir, contenant des valeurs assez importantes; il comprit alors qu'il avait eu affaire à des voleurs, ceux-ci s'étaient d'ailleurs esquivés dans son cabriolet qui stationnait devant la porte.

Les gens de l'auberge ne s'étant aperçus de rien, ne purent lui fournir aucun indice sur ces malfaiteurs, qui appartiennent à la catégorie des endormeurs. M. D... était fort affecté de ce qui lui arrivait, lorsqu'il vint à penser à son chien, qu'il ne voyait plus. D'abord inquiet, il se rassura, car il lui était venu cette idée que, peut-être, son chien avait suivi les voleurs. Il attendit tranquillement. En effet, au bout d'une heure, *César* arriva tout halétant. « Où est la voiture? » lui demanda son maître.

César répondit par un aboiement, et d'un signe de tête il parut inviter le meunier à le suivre. M. D... se mit en route, le chien lui fit traverser tout Paris du sud au nord, et ils arrivèrent à La Villette. *César* prit bientôt une rue détournée, il pouvait être alors dix heures du soir, et, après avoir fait encore quelques pas, M. D... ne tarda pas à reconnaître son cheval et sa voiture arrêtés dans la rue. Voyant venir un passant, il le mit en deux mots au fait de ce qui lui arrivait et sut que la maison devant laquelle ont se trouvait était une maison mal famée; M. D... pensa que les 2 malfaiteurs devaient s'y trouver, et, en homme courageux et décidé, il se disposait à entrer de bon gré ou de force, lorsque arriva tout à point un sergent de ville, dont il requit l'intervention.

Les deux voleurs, en effet, se trouvaient là; mais l'un d'eux ayant regardé dans la rue en soulevant le coin d'un rideau, reconnut le meunier à son

costume blanc: ils s'esquivèrent par le jardin dont ils escaladèrent le mur. Fort heureusement, dans leur précipitation, ils ne songèrent pas à enlever la ceinture qu'ils avaient déposée sur un meuble, et où M. D... ne trouva qu'un déficit de peu d'importance.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ELECTIONS.

Arrondissement de Beaupreau. — M. de Las-Cases est élu par 9,145 voix;

M. de Civrac a réuni 7,018 suffrages.

Arrondissement de Saumur. — M. Louvet est élu à une très-forte majorité.

Arrondissements de Segré et Baugé. — M. Bucher de Chanvigné a été nommé à une grande majorité.

Arrondissement d'Angers. — M. Dubois, 8,122

M. Tournoux, 3,221

M de Las-Cases, 1,681

Nous ne sommes pas encore dans les plus fortes chaleurs, mais nous allons y arriver; il n'est donc pas hors de saison de les devancer au sujet de la conservation de la viande de boucherie. Nous indiquerons donc, par avance, à nos lecteurs, que, pour cela faire, il faut, lorsque l'animal est abattu et saigné, injecter, par les artères carotides, 10 litres d'eau tenant en solution 2 kilogr. de chlorure d'aluminium sec et pur. Vingt minutes après l'injection, on peut écorcher, vider et dépecer l'animal par les procédés ordinaires de la boucherie. A l'aide de cette préparation, la viande se conserve 15 jours pendant l'été.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les derniers renseignements reçus ce matin, permettent d'établir dès à présent l'ensemble des résultats obtenus par les élections des 21 et 22 juin. Cinq députés de l'opposition ont été élus, savoir: 2 à Paris, 1 à Lyon, 1 à Bordeaux, 1 dans le Nord.

MM. Charlier, Desmolles, de Civrac, Montalembert, David, Leroy-Beaulieu et le duc d'Uzès, anciens députés, combattus par le gouvernement, n'ont pas été réélus.

Six collèges seront convoqués de nouveau.

l'Italia del Popolo dit qu'un hussard a tiré un coup de pistolet sur Roi de Naples à Gaëte, le 11, et l'aurait blessé. Le fait dont parle ce journal paraît d'autant plus invraisemblable qu'il serait arrivé depuis neuf jours, sans que l'on en ait eu d'autre avis.

Madrid, 23 juin. — « Le chargé d'affaires de Prusse est arrivé.

« Les lettres reçues des provinces annoncent que partout les récoltes sont magnifiques. »

Berlin, 23 juin. — Le *Moniteur Prussien* publie le traité de Neuchâtel et l'acte de renonciation du Roi.

Le bruit court que les souverains de Prusse et d'Autriche auront sous peu une entrevue pour s'entendre sur la question des Duchés.

Berne, 21 juin. — La population Neuchâteloise a voté la révision de la Constitution. Le Grand-Conseil est convoqué en session extraordinaire pour recevoir communication du résultat des votes, et aviser aux mesures relatives à l'élection de l'Assemblée constituante. — Havas.

AVIS.

ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° 12,
DE BRISSAC A VIHIERS.

COMMUNE DE MONTILLIERS. — ACQUISITION DE TERRAIN

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, le terrain ci-après désigné, nécessaire à la construction de la route départementale, n° 12, de Brissac à Vihiers, sur le territoire de la commune de Montilliers, savoir:

Des sieur et dame Brunet, Jacques, propriétaire, et Renée Mauléon, son épouse, demeurant ensemble au bourg de Montilliers, une portion de maison, située audit bourg, section C, n° 339 du plan

cadastral, contenant 20 mètres carrés, estimés, à raison de 200 francs l'are. 40 fr.
 Indemnité pour reconstruction de la maison 660
 Total 700 fr.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme mentionnée ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

En l'Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 22 juin 1857.

Le Sous-Préfet,
 V^o O'NEILL DE TYRONE.

Tout le monde sait que le drainage est aujourd'hui reconnu d'utilité publique. Personne n'ignore que le gouvernement a voté 100,000,000 fr. destinés au drainage. Toutes les expériences sont faites, le doute n'est plus permis. L'Etat a consacré le principe.

Le défaut presque absolu de tuyaux de drainage ou drains, s'est opposé jusqu'à ce jour à l'emploi général de ce système. — Difficulté de les produire, difficulté de transports et coût exagéré.

La Compagnie le Drain s'est constituée pour remédier à ce mal. Plusieurs usines mobiles, dont deux principales sont été construites aux environs de Paris et dans le département de Maine-et-Loire, fonctionnent depuis 2 ans. Les commandes sont si abondantes dans la Gironde, les Landes, l'Allier, Seine-et-Oise, qu'il importe d'y établir des usines nouvelles pour répondre aux besoins. Dans la Gironde, la Compagnie est sur le point de terminer un marché important qui permettrait d'approvisionner tout le département.

La Grande Société de Crédit financier, comprenant l'importance et l'utilité d'une semblable opération, a traité pour une partie considérable de la souscription, avec le gérant de la Compagnie le Drain. Elle s'est chargée en outre de la deuxième émission de la Compagnie.

Nous croyons pouvoir annoncer que la souscription est ouverte à Paris, à la Société de Crédit financier, rue de la Bourse. Nous engageons donc nos lecteurs à prendre directement leurs rensei-

gnements sur cette affaire qui doit donner à l'Agriculture en général et à notre département en particulier, un élan et une prospérité si à désirer.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le Liniment Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez MENIERE, ph.; à Cholet, BONTEMS, ph. (104)

BOURSE DU 25 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 50.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 91 90.

BOURSE DU 24 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 68 80
 4 1/2 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 91 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e BEAUREPAIRE (successeur de M. JAHAN), avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

V E N T E

Sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur,

ET EN UN SEUL LOT,

A l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance de Saumur,

LE SAMEDI 18 JUILLET 1857, A MIDI,

DE LA TERRE ET DU CHATEAU

DE MEIGNÉ,

Situés communes de Brézé et de Méron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

A 12 kilomètres du chemin de fer de Nantes à Paris.

On fait savoir qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le quatre avril mil huit cent cinquante-sept, enregistré et signifié;

Et aux requête, poursuites et diligence de M^{me} MADELAINE-AIMÉE BRAUD, épouse séparée de corps et de biens de M. EUGÈNE PERRAULT, marchand de chevaux à Paris, cette dame propriétaire, demeurant à Rochefort-sur-Mer, rue St-Jacques, n^o 67, ayant pour avoué M^e CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8;

En présence de M. EUGÈNE PERRAULT, ci-dessus qualifié, demeurant à Paris, rue Richelieu, n^o 35, ayant pour avoué M^e LABICHE, demeurant à Saumur;

Il sera procédé, le SAMEDI 18 JUILLET mil huit cent cinquante-sept, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de cette ville, heure de midi, à la vente par licitation, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la TERRE de MEIGNÉ et de toutes ses dépendances et annexes, situées communes de Brézé et de Méron, arrondissement de Saumur.

DÉSIGNATION. — CETTE TERRE COMPREND :

1^o LE CHATEAU ET SES DÉPENDANCES.

Le château est précédé d'une grande cour ornée de massifs d'arbres d'agrément. Il est ainsi composé: au rez-de-chaussée, grand vestibule où se trouve le grand escalier, salle à manger, vaste salon, chambre à la suite avec alcôve, autre vestibule dans lequel se trouve un escalier de service montant au premier étage et aux greniers, un autre petit escalier conduisant à la fruiterie; sous cette fruiterie un petit caveau.

A droite du vestibule d'entrée, et dans une aile faisant retour, office communiquant à la salle à manger, chambre de domestique, corridor conduisant au jardin potager, cuisine et arrière-cuisine, sous lesquelles il y a une cave.

Au premier étage, quatre chambres à coucher, dont deux avec cabinet de toilette, et ouvrant sur un corridor commun; dans l'aile du château, deux autres chambres à coucher, séparées par un corridor commun; l'une de ces chambres a deux cabinets dont le plus grand donne sur la terrasse; de vastes greniers et quatre mansardes régissent sur tout le château; à droite du château se trouve une remise pour voitures; quatre grandes écuries avec stalles en chêne, cour à fumier derrière; sellerie et chambre de garçon d'écurie. Une remise pour chars-à-banc et charriots; à la suite un pressoir à faire vin avec tous ses ustensiles; au-dessus des écuries et remises des greniers à fourrages; à la suite du pressoir, une cour autour de laquelle sont des étables, une menuiserie, deux celliers, deux greniers à blé, greniers à fourrages, et poulailler; à l'est de la cour d'entrée dont elle est séparée par un mur, la basse-cour; au milieu une faie, avec caveau dans les soubassements; une boulangerie avec four, chambre à côté, toits à porcs, un puits au milieu de la cour; au nord du château, jardin anglais avec pièce d'eau; chapelle, jardin potager, verger avec deux puits.

Le château et ses dépendances, en y comprenant la cour d'entrée, le jardin anglais, le verger et le potager, sont tous entourés de murs; ils forment les articles 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176 et partie du n^o 168 de la section E du plan cadastral, et ont une superficie d'environ HEC. ARES. C. trois hectares quatre-vingt-six ares trente centiares, ci... 3 86 30

2^o BATIMENTS D'EXPLOITATION.

A droite du château, un pavillon composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, habité par un des fermiers; à la suite, des bâtiments servant de boulangerie et de cellier; grande cour, granges, étables et écuries, le tout compris sous partie du n^o 168 de la section E du plan cadastral, contenant en superficie environ vingt-six ares vingt-cinq centiares, ci... » 26 25

A gauche du château, un autre pavillon, habité par un second fermier, petit bâtiment à la suite servant de boulangerie et de cellier, grenier au-dessus, grande cour, au fond de laquelle se trouvent des étables, des granges et des toits à porcs. Le tout compris sous partie du n^o 168 de la section E du plan cadastral, contenant environ en superficie vingt-six ares vingt-cinq centiares, ci... » 26 25

Au carrefour du village de Meigné, une autre maison de fermier, avec dépendance et cour, comprises sous les n^{os} 146, 147, 148, 149 du plan cadastral, et contenant en superficie environ quatre ares dix centiares, ci... » 4 10

3^o TERRES LABOURABLES, PRÉS ET VIGNES.

1^o Une pièce de terre, nommée la Bedaudière, comprise sous le n^o 5 de la section E du plan cadastral, contenant quatre hectares vingt-huit ares, ci... 4 28 »

2^o Un pré, nommé le Bas-Pré, n^o 6 de la section E, contenant soixante-dix-huit ares, ci... » 78 »

3^o Un morceau de terre, nommé le Closeau-de-l'Étuilette, n^o 7 de la section E, contenant quarante-trois ares, ci... » 43 »

4^o Une autre pièce de terre, appelée le Closeau-du-Pré-des-Carmes, n^o 8 de la section E, contenant un hectare cinquante-neuf ares, ci... 1 59 »

5^o Un morceau de terre, appelé le Pré-des-Carmes, n^o 9 de la section E, contenant quatre-vingt-onze ares, ci... » 91 »

6^o Un morceau de terre, appelé aussi le Pré-des-Carmes, n^o 10 de la section E, contenant quarante ares, ci... » 40 »

7^o Un morceau de terre, appelé le Chemin-de-la-Butte, n^o 10, bis de la section E, contenant onze ares, ci... » 11 »

8^o Une pièce de terre, appelée le Closeau-de-la-Butte, n^o 11 de la section E, contenant un hectare trente-neuf ares, ci... 4 39 »

9^o Un morceau de terre, nommé les Saulais, n^o 12, section E, contenant soixante-sept ares, ci... » 67 »

10^o Une pâture, nommée les Saulais, n^o 13, section E, contenant vingt-huit ares, ci... » 28 »

11^o Un morceau de terre, nommé les Saulais, n^o 14, section E, contenant quinze ares, ci... » 15 »

12^o Un autre morceau de terre, nommé les Saulais, n^o 15, section E, contenant vingt-six ares, ci... » 26 »

13^o Une pièce de terre, aussi nommée les Saulais, n^o 16, section E, contenant trente-huit ares, ci... » 38 »

14^o Un morceau de terre, nommé les Saulais, n^o 17, section E, contenant vingt-huit ares, ci... » 28 »

15^o Une pâture, nommée les Saulais, n^o 18, section E, contenant dix ares, ci... » 10 »

16^o Une pâture, nommée aussi les Saulais, n^o 19, section E, contenant quatre-vingts ares, ci... » 80 »

17^o Un pré, nommé le Pré-du-Gué, n^o 20, section E, contenant quatre-vingt-un ares, ci... » 81 »

18^o Un morceau de terre, nommé la Terre-du-Gué, n^o 21, section E, contenant cinquante-six ares, ci... » 56 »

19^o Une pièce terre, nommée le Chemin-du-Pont, n^o 22, section E, contenant un hectare onze ares, ci... 1 11 »

A reporter... 000 00 00

	Report.....	19	71	90
20° Une pièce de terre, nommée la Haute-Noirelle, n° 23, section E, contenant quarante-neuf hectares soixante-dix-sept ares, ci.....	49	77	»	»
21° Une pièce de terre, nommée le Gâté-Argent, n° 24, section E, contenant deux hectares quatre-vingt-trois ares, ci.....	2	83	»	»
22° Une autre pièce de terre, nommée aussi le Gâté-Argent, n° 25, section E, contenant quarante-huit ares, ci.....	»	48	»	»
23° Une autre pièce de terre, nommée aussi le Gâté-Argent, n° 26, section E, contenant cinquante ares, ci.....	»	50	»	»
24° Un morceau de terre, nommé le Chemin-du-Moulin, n° 27, section E, contenant quatre-vingt-huit ares, ci.....	»	88	»	»
25° Une vigne, nommée le Plant-Rouge, n° 28, section E, contenant trente-huit ares, ci.....	»	38	»	»
26° Un morceau de terre, nommé le Passage, n° 29, section E, contenant cinq hectares quatre-vingt-neuf ares, ci.....	5	89	»	»
27° Une pièce de terre, nommée le Février, n° 30, section E, contenant quatre-vingt-dix-huit ares, ci.....	»	98	»	»
28° Un chemin d'exploitation, nommé le Chemin-des-Tiers, n° 31, section E, contenant quinze ares cinquante centiares, ci.....	»	15	50	»
29° Un morceau de terre, nommé le Gâté-Argent, n° 32, section E, contenant quarante-et-un ares, ci.....	»	41	»	»
30° Un morceau de terre, nommé le Gâté-Argent, n° 33, section E, contenant un hectare quatre-vingt-neuf ares, ci.....	1	89	»	»
31° Un autre morceau de terre, nommé le Gâté-Argent, n° 34, section E, contenant quatre-vingt-un ares cinquante centiares, ci.....	»	81	50	»
32° Une vigne, nommée la vigne du Marteau, n° 35, section E, contenant deux hectares trente-quatre ares, ci.....	2	34	»	»
33° Une pièce de terre, nommée la pièce du Mélier, n° 36, section E, contenant un hectare quatre ares, ci.....	1	04	»	»
34° Une pièce de terre, nommée la pièce du Marteau, n° 37, section E, contenant un hectare quarante-huit ares, ci.....	1	48	»	»
35° Un morceau de terre, dans les Tiers, n° 46, section E, contenant un hectare, ci.....	1	»	»	»
36° Un autre morceau de vigne, nommé aussi la vigne des Tiers, n° 49, section E, contenant trente-neuf ares, ci.....	»	39	»	»
37° Un autre morceau de vigne, aussi nommé la vigne des Tiers, n° 53, section E, contenant cinq ares soixante-dix centiares, ci.....	»	05	70	»
38° Une pâture, nommée l'Allée-de-la-Garenne, n° 59, section E, contenant vingt ares, ci.....	»	20	»	»
39° Un morceau de terre, nommé le Petit-Vidat, n° 61, section E, contenant quatre-vingts ares, ci.....	»	80	»	»
40° Une avenue, nommée la Grande-Allée, n° 62, section E, contenant quinze ares, ci.....	»	15	»	»
41° Un morceau de terre, nommé le Grand-Vidat, n° 63, section E, contenant un hectare un are, ci.....	1	01	»	»
42° Un morceau de terre, n° 154 et 162 (pour parties), section E, contenant trente-quatre ares dix centiares, ci.....	»	34	10	»
A reporter...	93	50	70	

	Report.....	93	50	70
43° Un morceau de terre, nommé le Champ-de-la-Douve, n° 164, section E, contenant un hectare soixante-onze ares, ci.....	1	71	»	»
44° Un ancien chemin, portant n° 164 bis, section E, contenant quatorze ares quarante-trois centiares, ci.....	»	14	43	»
45° Une douve nommée la Fontaine, n° 165, section E, contenant sept ares soixante centiares, ci.....	»	07	60	»
46° Un morceau de terre nommé l'allée de la Fontaine, n° 166, section E, contenant douze ares soixante centiares, ci.....	»	12	60	»
47° Un jardin nommé le jardin de la Cour, n° 167, section E, contenant six ares, ci.....	»	06	»	»
48° Un morceau de terre nommé la pièce du Jardin, n° 177, section E, contenant deux hectares cinquante ares, ci.....	2	50	»	»
49° Un pré nommé le pré de la Journée, n° 183, section E, contenant cinq hectares soixante-dix-neuf ares, ci.....	5	79	»	»
Tous ces biens sont situés commune de Brézé.				
50° Une pièce de terre à la Butte-Moron, n° 899, section C, contenant six hectares quarante-deux ares, ci.....	6	42	»	»
51° Un morceau de terre de trente-cinq ares cinquante centiares, au même endroit, n° 900, même section, ci.....	»	35	50	»
52° Un morceau de terre à la Butte-Moron, n° 902, même section, contenant environ quinze ares, ci.....	»	15	»	»
53° Un morceau de pré, de cinquante-deux ares, n° 905, même section, ci.....	»	52	»	»
54° Un morceau de terre, de neuf ares soixante-deux centiares, au même endroit, n° 903, même section, ci.....	»	09	62	»
55° Un autre morceau de terre, de neuf ares soixante-deux centiares, au même endroit, n° 904, même section, ci.....	»	09	62	»
56° Un autre morceau de terre, de quarante ares, n° 901, même section, ci.....	»	40	»	»
Ces sept derniers articles sont situés commune de Méron.				
4° BOIS				
57° Un bois-taillis nommé le bois de Meigné, compris sous partie du n° 184, section E, contenant quatre hectares soixante-onze ares cinquante centiares, ci.....	4	71	50	»
58° Un autre bois-taillis nommé la pièce du Jardin, n° 182, section E, contenant un hectare quarante-trois ares, ci.....	1	43	»	»
59° Un autre bois-taillis nommé le bois de la Garenne, n° 60, section E, contenant neuf hectares trente-sept ares, ci.....	9	37	»	»
Ces derniers articles situés commune de Brézé.				
TOTAL DES CONTENANCES.....	127	46	57	

MISE A PRIX.

La mise à prix fixée par le jugement du 4 avril est de 140,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2° A M^e LABICHE, avoué co-licitant, rue de la Petite-Douve;

3° Au Greffe du tribunal civil de Saumur;

4° Et, pour visiter les lieux, au château de Meigné.

Fait et rédigé, à Saumur, le 18 juin 1857, par l'avoué poursuivant sousigné, Signé : BEAUREPAIRE, avoué licencie.

Etudes de M^e CHEDEAU et de M^e BEAUREPAIRE, avoués à Saumur.

V E N T E

SUR LICITATION
Aux enchères publiques,

DE
MORCEAUX de TERRE

Situés en la commune de Villebernier, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 juillet 1857, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Cette vente a été ordonnée par un jugement du tribunal civil séant à Saumur, du sept mai 1857, enregistré.

Elle est poursuivie à la requête de Marie Royer, domestique, demeurant à Saumur, agissant comme héritière sous bénéfice d'inventaire de Marie Dufour, sa mère, ladite demoiselle ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur,

Contre : 1° François Royer, jardinier, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, tant en son nom personnel que comme tuteur d'Adèle Royer, sa fille mineure, aussi fille et héritière de feu ladite Dufour, sa mère. Ledit Royer ayant constitué M^e Beaurepaire, avoué, demeurant à Saumur;

2° Le sieur Auguste Lecomte, menuisier et débitant de tabacs, demeurant à Villebernier, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure,

ayant constitué M^e Coulbault, avoué demeurant à Saumur.

Designations des Biens.

1^{er} LOT.

Trente-neuf ares quatre-vingt-treize centiares environ de terre labourable, situés en la commune de Villebernier, joignant d'une part le second lot, d'autre, le chemin de fer, et d'autre les dépendances du château de Launay, mis à prix à mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt centimes, ci..... 1,597 f. 20

2^e LOT.

Quarante-huit ares soixante-dix centiares environ de terre labourable faisant partie d'un plus grand morceau, situé en ladite commune de Villebernier, joignant au levant le premier lot, au nord le chemin de fer, au couchant la rue Juive, et au midi le troisième lot, sur la mise à prix de deux mille six cent cinquante-six francs cinquante-sept centimes, ci..... 2,656 57

3^e LOT.

Trente-huit ares quarante-trois centiares environ de terre labourable, sis en la commune de Villebernier, faisant le surplus dudit morceau de terre, joignant au nord le deuxième lot, au midi la ruelle de la Barre, au le-

A reporter..... 4,253 77

Report..... 4,253 77

vant des dépendances du château de Launay, et au couchant la rue Juive, sur la mise à prix de deux mille quatre-vingt-seize francs trente-trois centimes, ci..... 2,096 33

Ces deux lots sont séparés par le prolongement de la ligne faisant la limite sud du premier lot.

Total des mises à prix . 6.350 10

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M^e Duterme, notaire à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant sousigné, le vingt-deux juin mil huit cent cinquante-sept.

(364) CHEDEAU.

MAISON

Située rue Beaurepaire, Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} veuve de FOS-LETHEUILLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris.

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855 **CONSERVATEUR DENTAIRE** PRIX 2 fr. 50 le flacon. 4 fr. 50 le 1/2 fl.

EAU DE PHILIPPE

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.) Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

BAINS DE MER DE S-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville; casino, bals et concerts; régates, courses plates et steeple-chases; vie peu chère, logements et hôtels confortables. (356)